

La politique française de l'énergie à l'aube du troisième millénaire

A l'aube imminente du XXI^e siècle, les éléments de stabilité qui caractérisent la politique énergétique française depuis un quart de siècle sont confrontés à de nouvelles tendances : montée des préoccupations touchant à l'environnement, libéralisation des marchés et systèmes dispensateurs d'énergie, internationalisation. Confrontée à ces facteurs de changement, les pouvoirs publics français se sont efforcés de définir les politiques susceptibles de faciliter l'adaptation sans sacrifier la pertinence des choix antérieurs, ni sous-estimer la persistance, voire la résistance des données les plus stables et des faits les plus « têtus ».

par Dominique Maillard
*Directeur général de l'énergie
et des matières premières -
Secrétariat d'Etat à l'Industrie*

S'il est un trait qui caractérise la politique énergétique française depuis un quart de siècle, voire

d'avantage, c'est bien sa continuité. Parmi les principaux facteurs de cette durable stabilité figure à l'évidence la pauvreté du territoire en ressources énergétiques classiques qui s'est même tournée en « paupérisation » par la fermeture quasi totale des puits de charbon, l'épuisement du réservoir de gaz naturel de Lacq, la rareté des gisements pétroliers économiquement exploitables et la valorisation presque intégralement réalisée d'un potentiel hydraulique nécessairement limité. Autre facteur aussi décisif que permanent qui découle directement de ce dénuement, la vulnérabilité des approvisionnements extérieurs en combustibles fossiles que l'appartenance à l'Union européenne ne peut modérer que faiblement puisque c'est l'ensemble européen qui souffre d'une dépendance énergétique forte et durable.

Continuité ou adaptation ?

C'est sans doute pourquoi l'autorité publique a fait preuve, au-delà des alternances démocratiques et des différentes sensibilités, d'un remarquable esprit de suite et souci de cohérence dans la poursuite de choix stratégiques de long terme. Cette volonté politique maintenue, à quelques inflexions près, durant plusieurs décennies a su trouver dans l'opinion un soutien également durable issu sans doute d'une forte adhésion aux principes du service public et à leur application concrète par les grandes entreprises nationales du secteur. Tout s'est donc déroulé comme si autorités, entreprises et opinion publiques avaient sans défaillance tissé leur alliance et forgé leur synergie pour maintenir le cap et assurer de ce fait la réussite pérenne d'une politique énergétique proprement nationale fondée sur deux piliers essentiels : la mise

en place d'un programme nucléaire consistant et la recherche permanente de l'efficacité énergétique au travers des économies d'énergie et de la diversification des sources (voir ci-après le tableau sur la production d'énergie primaire).

Or, à l'aube imminente du XXI^e siècle, ces éléments de stabilité, pour structurels qu'ils puissent être, n'en sont pas moins confrontés à des facteurs de changement et à un contexte nouveau qui exigeront une adaptation et des évolutions à la mesure des enjeux et même, pour certains d'entre eux, des dilemmes qui se dessinent.

Parmi ces tendances nouvelles, les trois plus lourdes et déterminantes sont clairement la montée des préoccupations touchant à l'environnement, la libéralisation des marchés et systèmes dispensateurs d'énergie et, enfin, l'internationalisation qui conduit des entreprises nationales et spécialisées à se muer en groupes mondiaux et diversifiés.

L'impact écologique des filières de production et de consommation des énergies est de plus en plus - sinon de mieux en mieux - perçu par une opinion publique qui tient l'innocuité et la sûreté des processus énergétiques pour aussi importantes que leur disponibilité et leur prix. Ce souci légitime, se traduit notamment dans l'émergence d'une réglementation protectrice toujours plus complète, parfois sourcilieuse, mais qui constitue pour l'activité et la politique énergétiques une donnée incontournable. Il conduit également à une contestation sur certains des choix fondamentaux de la politique énergétique française, comme le nucléaire.

Second fait massif et qui affecte désormais tous les pays naguère retranchés dans leurs exceptions et leurs monopoles : le développement d'équipements nouveaux et la libéralisation des

TABLEAU I
Production d'énergie primaire

En Mtep	1973	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1997-98	TCAM-73-98
Zone OCDE		+ 2,2	+ 2,8	+ 3,0					
Charbon	17,3	13,1	7,7	5,1	5,0	4,2	3,5	-16,2	-6,2
Pétrole	2,2	2,4	3,5	3,1	2,7	2,3	2,1	-7,8	-0,2
Gaz naturel	6,3	6,3	2,5	2,8	2,4	2,1	1,9	-12,3	-4,7
Électricité primaire									
- Hydraulique	10,7	15,7	13,0	17,0	15,7	15,1	14,8	-1,9	+1,3
- Nucléaire	3,3	13,6	69,6	83,8	88,2	87,8	86,1	-1,9	+14,0
Énergies renouvelables	9,0	10,2	11,4	11,9	12,5	11,6	11,5	-0,8	+1,0
Total production	48,7	61,3	107,7	123,6	126,5	123,1	119,9	-2,6	+3,7
Taux d'indépendance énergétique	25,3 %	29,9%	49,5%	52,6%	51,7%	51,2%	48,5%	-2,7 pt	+0,9 pt

TCAM (taux de croissance annuel moyen) en %.

marchés. La fixation réglementaire des prix des énergies, la politique des « champions » nationaux sous tutelle d'Etat, le maintien de droits exclusifs pour la production, le transport, l'achat et la distribution de denrées énergétiques aussi stratégiques que l'électricité ou le gaz naturel, bref tout un dispositif particulièrement solide et enraciné dans la France de l'après-guerre, se déconstruit, suivant en cela les grandes décisions de déréglementation qui ont commencé par être prises par l'administration Reagan aux Etats-Unis (transports, télécommunications) et par Madame Thatcher au Royaume-Uni (charbon, électricité, gaz). Relayé par les institutions multilatérales de développement (Banque mondiale) et de coopération économique (OCDE) et venant occuper le vide laissé par l'implosion de la principale économie planifiée (l'URSS), ce mouvement aboutit, pour l'Europe et la France en particulier, à une multiplication d'acteurs qui bat en brèche les grands monopoles publics et soumet les politiques et entreprises énergétiques aux mécanismes et parfois aux caprices de la concurrence et du marché.

Cette libéralisation, malaisément résistible, tend à remplacer les systèmes nationaux clos, si caractéristiques en particulier du secteur électrique jusqu'au début de cette décennie 90, par des ensembles internationaux ouverts, régionaux d'abord comme l'Union européenne, mais en voie de mondialisation rapide par les stratégies globales

d'investissement que déploient les principales entreprises pétrolières, électriques et gazières. Par le jeu des acquisitions et des concessions qu'engendrent la privatisation des anciens monopoles et le développement en "BOT" (1) de nouvelles capacités, on voit se former et grandir des firmes capables de produire et distribuer aussi bien en Californie qu'en Indonésie et qu'en Europe toute la gamme des biens et services commercialisables "par fils et tuyaux".

Les grands enjeux

Confrontée à ces facteurs, lourds et durables, de changement, les pouvoirs publics français se sont efforcés de définir et de promouvoir les politiques et les programmes susceptibles de faciliter l'adaptation sans sacrifier la pertinence des choix antérieurs, ni sous-estimer la persistance, voire la résistance des données les plus stables et des faits les plus "têtus".

Ainsi la politique d'utilisation rationnelle et de maîtrise de l'énergie vise-t-elle à mettre en cohérence la nécessité d'économiser les combustibles fossiles importés et de réduire les pollutions que leur usage provoque. Quand bien même la finalité première du programme électro-nucléaire était de réduire substantiellement la dépendance coûteuse aux énergies fossiles, on lui doit également les très sensibles réductions d'émission de polluants et de gaz à effet de serre dont bénéficient notre

environnement, comme celui de nos voisins d'ailleurs.

Autre formule d'adaptation nécessaire et efficace : un double effort de diversification a été engagé, tant dans la nature des énergies que pour leur origine géopolitique. Une place croissante est aménagée pour les énergies renouvelables, particulièrement la biomasse et l'éolien dont le développement initial, inévitablement plus coûteux que les prix de marché, fait l'objet de mesures de soutien. Il en va de même pour la cogénération de chaleur et d'électricité, dispositif au rendement particulièrement efficace et attrayant dont le développement dans un contexte pleinement concurrentiel est désormais assuré.

C'est clairement sur les importations de gaz naturel et, dans une moindre mesure, de charbon que la diversification nécessaire des sources d'approvisionnement mise en place reflète à la fois l'impératif de sécurité et une certaine mise en concurrence des formules et des prix de fourniture.

La confrontation d'une politique nationale, sinon étatique, de l'énergie et des grands facteurs de changement (marchés européens, voire mondiaux en voie d'unification ou à tout le moins d'homogénéité) passe aussi et surtout par le soutien à la création ou le ren-

(1) Build-Operate-Transfer : dénomination anglo-saxonne de mécanismes assez proches du régime français de la concession ou de la délégation de service public.

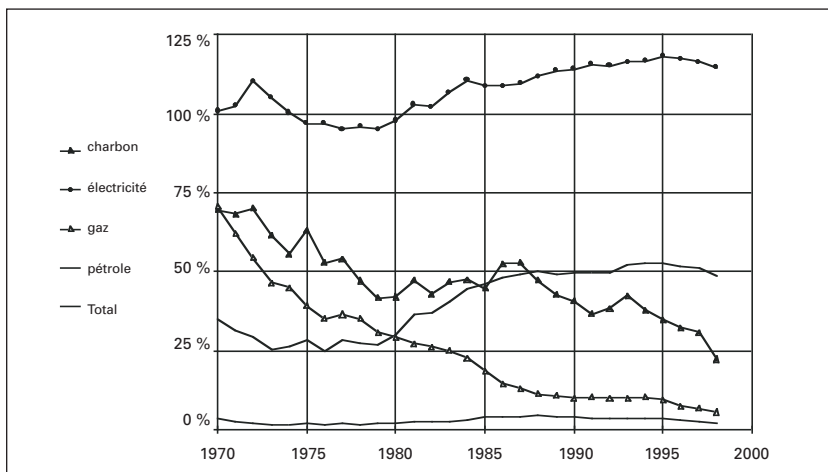


Fig. 1. - Indépendance énergétique de la France, par type d'énergie (en %).

forcement d'opérateurs solides, aptes à la diversification de leurs procédés et de leurs produits. Les opérateurs français se sont résolument engagés dans une stratégie internationale de débouchés, d'investissements et d'alliances en Europe, voire dans le monde. Un long chemin a été parcouru aussi bien par nos entreprises que par leurs tutelles pour qu'EDF et GDF puissent s'engager à l'international avec des moyens financiers et humains, à la mesure de leur taille et de leur ambition, selon les méthodes et les formules de concession ou d'association qui prévalent hors de leur territoire originel d'exclusivité.

Il y aurait toutefois trop d'optimisme et un certain irréalisme à escompter que ces formules d'adaptation et de conciliation permettront de résoudre, voire de prévenir les conflits pendents. Il subsiste à l'évidence des zones de tension voire de contradiction fortes et durables entre les objectifs à long terme d'une politique nationale et les évolutions rapides du contexte mondial avec lesquelles elle doit compter et composer.

L'avenir du nucléaire

Parmi ces "défis majeurs" qui risquent fort de constituer autant de dilemmes, comment ne pas placer au premier plan l'avenir de notre industrie électro-nucléaire ? Certes la fiabilité technique, la performance économique de long terme du programme nucléaire français et le gain d'indépendance nationale

qu'il assure ne sont pas contestables, ils font l'objet d'un consensus politique large et d'une adhésion de l'opinion publique bien supérieure à ce qu'elle peut être en tout autre pays. Il n'en demeure pas moins que la proportion de l'électricité d'origine nucléaire dans notre bilan énergétique est considérée de plus en plus comme atypique, du moins en Europe. D'autres filières de production électrique sont désormais en mesure de rivaliser en coût avec le

kWh nucléaire. Par ailleurs, la contestation du nucléaire se nourrit toujours d'une exigence renforcée de transparence et focalise ses critiques sur l'aval du cycle, le retraitement et le stockage des déchets.

Le maintien d'une capacité électronucléaire dominante à l'horizon du renouvellement du parc actuel (soit de 2010 à 2020) devra inévitablement intégrer les données fortes et nouvelles que constituent la concurrence du gaz naturel, les préoccupations croissantes touchant au retraitement et au stockage des déchets ultimes et la mise aux normes occidentales de sûreté et de contrôle des centrales nucléaires des pays de l'Est. La prise en considération de ces données, pour légitime et d'ailleurs inévitable qu'elle puisse être, amènera à rediscuter les points forts et les atouts les plus spectaculaires du programme lancé en 1973 : indépendance énergétique accrue (voir la figure 1 ci-dessus), progrès de la conversion et de la consommation

électriques à la fois fiables et non polluantes, fertilisation technologique par une industrie "structurante", exportations de courant et de savoir-faire.

L'ouverture des marchés

La redéfinition d'une politique énergétique à la fois conforme aux intérêts durables de la nation et réalisable - le politique n'est-il pas l'art du possible ? - dans un contexte dominé par le marché devra trouver, formuler et faire admettre certains points d'équilibre et de synthèse transitoires. C'est déjà le cas semble-t-il pour le degré et surtout le rythme d'ouverture des marchés, principalement de l'électricité et du gaz naturel dont il appartient à la puissance publique de rechercher l'optimum. D'un côté, il ne paraît guère admissible que les autorités tutélaires ou régulatrices abandonnent à la main trop invisible du marché et à des intérêts de court terme des enjeux aussi précieux que la sécurité d'approvisionnement, la continuité de fourniture et l'équité des tarifs sur le territoire national. En revanche, il ne paraît guère plausible que, dans un espace économique aussi unifié et libéralisé que celui de l'Union européenne et de la zone euro, un pays puisse imposer, seul contre tous, son exception, s'enfermer dans la double forteresse d'options énergétiques intangibles et du monopole-monopsonne en refusant à son propre développement industriel les mérites et les bienfaits de la concurrence et de la libre initiative. C'est sans doute par une répartition concertée des rôles et des responsabilités, la plus cohérente et transparente possible, entre l'Etat tutélaire - et parfois propriétaire - l'autorité régulatrice et les agents économiques porteurs de l'offre et de la demande d'énergie que l'on parviendra à équilibrer les exigences de l'intérêt national et les tendances de marchés de plus en plus mondialisés.

Construire une politique énergétique européenne

Cet équilibre de long terme, à rechercher au-delà des avancées et des retards momentanés, serait, en tout cas, favori-

sé par la construction d'une politique énergétique européenne authentique. Il n'est pas douteux que celle-ci reste encore aujourd'hui à construire. Force est de constater qu'à ce jour les organes décisionnels et l'exécutif de l'Union européenne n'ont pas jugé prioritaire l'élaboration d'une politique énergétique qu'ils n'ont abordée et réglementée pour l'essentiel que dans la perspective, légitime mais partielle, de règles communes visant à l'unification et à la transparence des marchés. Certes, la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises ne pouvait pas exclure, miraculeusement, les mouvements physiques et les transactions commerciales concernant les produits énergétiques, comme l'électricité et le gaz. Cependant, après les premières initiatives européennes qui avaient porté notamment sur le charbon et sur les solidarités nucléaires (Euratom), la Communauté puis l'Union européenne ne se sont plus vraiment souciées de placer l'énergie au cœur de leur action comme elles l'ont fait pour l'agriculture, le commerce, voire la création d'une devise commune. Faute d'une stratégie énergétique forte et concertée visant à moins de dépendance et à une authentique mise en commun des ressources primaires, l'énergie, à peine mentionnée par le Traité d'Amsterdam, demeure comme éclatée, fragmentée entre quatre directives prin-

L'énergie, à peine mentionnée par le Traité d'Amsterdam, demeure comme fragmentée entre quatre directives principales qui privilégient la recherche d'un marché unique à tout autre considération

cipales qui privilégient la recherche d'un marché unique à tout autre considération.

Toutefois, une autre voie d'accès aux problèmes énergétiques européens se fait jour, elle passe par la lutte contre le changement climatique et l'accord sur les moyens, notamment fiscaux, de réduire les émissions des quatre principaux gaz à effet de serre. Les engagements très ambitieux pris à Kyoto par l'Union européenne ne devraient pas manquer de produire une nouvelle attitude commune vis à vis des consommations et du bilan énergétiques. Mais, entre un objectif planétaire de très long terme et la diversité des responsabilités de chaque pays membre, les seuls moyens européens de lutte et les mesures assorties du contrôle de leur mise en œuvre nationale, ne sauraient

tenir lieu de politique énergétique. Car celle-ci, pour un ensemble régional de plus en plus solidaire comme pour une nation, ne saurait être le sous-produit ou la résultante de second rang d'objectifs disparates ou d'impératifs contradictoires : assurer la survie de l'extraction des combustibles solides (charbons allemand ou espagnol...), réduire à leur niveau de 1990 les émissions de CO₂ (voir la figure 2 ci-après),

offrir aux industries fortement consommatrices des fluides énergétiques à prix compétitif, s'affranchir du diktat des monopoles ou cartels extra-européens de fourniture d'hydrocarbures. Quand bien même leur conciliation parfaite et complète serait irréalisable, pourquoi ne pas tenter, dans le cadre de l'Union et de son proche élargissement, une mise en cohérence et une véritable hiérarchisation des enjeux, conçue et articulée à partir d'une problématique strictement énergétique ?

A plusieurs reprises, au cours de cette analyse, nous avons dû constater que l'énergie et ses enjeux intrinsèquement vitaux - qu'on songe aux effets économiques et sociaux d'une pénurie de carburant ou d'une panne électrique prolongée ! - n'étaient en fait abordés et traités que de manière indirecte et comme subordonnée au principe dominant de la libre concurrence ou à celui de la préservation durable de l'environnement. Qu'il soit donc permis à un

énergéticien responsable de (se) demander s'il est inepte ou sacrilège de consentir au secteur énergétique, ingrédient majeur du développement et vecteur de notre prospérité économique, quelques privilèges de service public et quelques

entorses au dogme libéral qui ne jurerait que par les lois - souvent méconnues - du marché ou à un intégrisme écologique qui rejetterait à la fois l'énergie nucléaire, le barrage hydroélectrique, la centrale thermique et la ligne à haute tension, tout en souhaitant lutter efficacement contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre !

Le lancinant dilemme fiscal

S'il est en tout cas une relation étroite où bénéfiques et dangers mutuels se mêlent inextricablement, c'est bien celle qui se noue entre énergie et fiscalité. Relation si intime, voire symbiotique qu'en moyenne plus de 60 % du prix de vente final des carburants d'automobile relèvent de la taxe intérieure

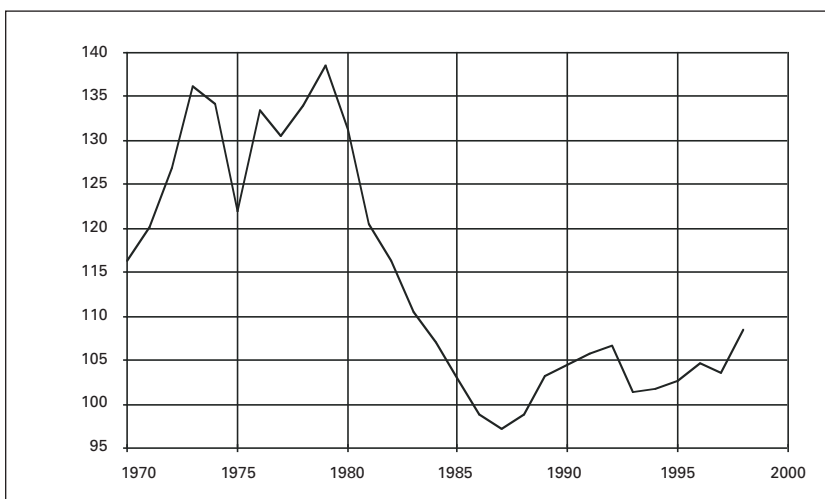


Fig. 2. - Emissions de CO₂ (en millions de tonnes de carbone).

sur les produits pétroliers qui constitue aujourd'hui la quatrième ressource fiscale de l'Etat !

D'un côté, la fourniture d'énergie - et particulièrement la vente de carburants et de combustibles - procurent, fiscalement parlant, le double avantage d'une assiette en expansion continue et d'une collecte aisée parce qu'indolore et inévitable. En revanche, la politique énergétique ne se fait pas scrupule de demander à l'instrument fiscal de l'ai-

der à (ré)orienter les consommations à coup de dégrèvements, allègements ou détaxations. Le recours systématique ou simplement prolongé à

l'instrument fiscal, depuis la tête du puits de pétrole jusqu'à la pompe du détaillant, n'a pas manqué de produire des résultats spectaculaires, souvent conformes aux objectifs de l'autorité responsable des stratégies énergétiques, mais aussi parfois des distorsions ou des dérives que la puissance publique n'avait ni voulues ni anticipées et qu'elle peine à corriger. Tandis qu'un économiste renommé pouvait à bon droit relever les effets sur l'industrie pétrolière française d'une fiscalité plus lourde que celle qui frappait l'électricité depuis 1973, la dieselisation excessive du parc automobile est le fruit non désiré d'une détaxation initialement bien inspirée mais qui aboutit aujourd'hui à des importations massives de gazole et un manque à gagner fiscal significatif.

Le temps est sans doute venu pour les fiscalistes et énergéticiens français, rassemblés, sinon réunis, par l'appartenance au même ministère, de mesurer la médiocre cohérence entre une énergie vue comme un instrument commode et efficace de recettes fiscales et une fiscalité considérée comme le bras séculier et l'unique adjuvant des choix énergétiques de la puissance publique. Il ne s'agit pas pour autant de renoncer à la taxation des consommations d'énergie ni au soutien fiscal des énergies nouvelles, mais simplement de reconnaître et de

Plus de 60 % du prix de vente final des carburants d'automobile relèvent de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, quatrième ressource fiscale de l'Etat

La dieselisation excessive du parc automobile est le fruit non désiré d'une détaxation qui aboutit aujourd'hui à des importations massives de gazole et un manque à gagner fiscal significatif

convenir de part et d'autre que la politique énergétique n'a pas pour seule vocation d'alimenter le budget de l'Etat et que, pour sa part, l'impôt a pour finalité première de subvenir aux dépenses publiques. Ces difficultés expliquent sans doute le non-aboutissement à ce jour du projet européen de taxation des énergies à des fins écologiques qui se heurte à deux obstacles majeurs : comment limiter ses effets sur la compétitivité-prix des produits européens à fort

intrant énergétique (quand on voit les industries mondiales de l'aluminium, du papier et de la chimie dominées par les pays à très faible coût de l'énergie)

; comment moduler le taux d'imposition en fonction des taux de pollution de chaque énergie et des besoins de développement spécifiques de chaque état-membre ?

La dimension sociale

Avant de conclure ce propos je n'aurai garde d'oublier une dimension spécifique de notre secteur énergétique, je veux dire sa dimension sociale et sa fonction "sociétale". Dans la lettre comme dans l'esprit des lois fondatrices de nos principaux établissements publics de l'électricité, du gaz et du charbon, un accent particulier fut mis sur les relations de ces entreprises non seulement avec leurs personnels mais avec le corps social, le public... Sans qu'il soit possible d'évaluer rigoureusement l'apport du service public dans la performance économique exceptionnelle des "trente glorieuses", il n'est pas douteux que les entreprises publiques,

et particulièrement celles du secteur de l'énergie, ont rempli un rôle bénéfique d'ascenseur social puis, dans la période suivante (1975-1995) caractérisée par des crises et une montée irréprouvable du chômage, une mission de cohésion et d'amortisseur qu'il serait bien malaisé de détacher du "service public de l'énergie". Au demeurant, le poids de leurs activités "sociales" n'a pas empêché

ces entreprises d'être bénéficiaires, mondialement performantes et reconues comme telles. Qu'en sera-t-il désormais sur des marchés ouverts et concurrentiels, alors que leurs nouveaux concurrents privés ne se font pas faute de considérer le statut des personnels des industries électrique et gazière comme discriminatoire et à tout le moins trop protecteur et dispendieux ? Sur ce point, comme sur le lancinant dilemme fiscal, il convient de rappeler quelques considérations générales. Les entreprises du secteur énergétique n'ont pas pour priorité exclusive et manifeste l'action humanitaire à fonds perdus. En revanche, l'exercice de la libre concurrence ne saurait entraîner un nivellement par le bas, ni le démantèlement de relations de travail, qui demeurent exemplaires, auxquelles l'opinion marque, tout compte fait, son attachement. En tout cas, l'autorité publique, en charge d'élaborer et de formuler cette synthèse supérieure délicate qu'on qualifie d'intérêt général, veillera sans doute à ne pas sacrifier la cohésion et la santé du tissu social à quelques points de rentabilité supplémentaire demandés par des fonds de retraite multinationaux !

La dimension internationale

Enfin, qu'il soit ici clairement affirmé que notre politique de l'énergie, pour spécifiquement nationale qu'elle veuille demeurer par maints aspects, ne s'en est pas moins résolue et préparée à jouer sans frilosité de la dimension internationale et à tirer le meilleur parti de la mondialisation en cours.

Cette mondialisation est à l'œuvre, depuis longtemps déjà, dans le secteur des hydrocarbures où nos opérateurs n'ont jamais manqué du soutien diplomatique nécessaire, sinon siffisant, au succès de leurs demandes de permis ou de leurs offres de services dans tous les azimuts géopolitiques. Alors qu'à la date de publication de cet article la fusion d'Elf avec Total Fina devrait être réalisée aux plans juridique et financier, il n'est guère envisageable que le quatrième pétrolier mondial veuille mettre fin aux efforts partagés avec la

puissance publique, chaque fois que l'indépendance énergétique du pays et le développement de l'entreprise seront mis en jeu et auront grand besoin de leur synergie respective.

Paris est, depuis sa création en 1974, le siège de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) que la France a rejointe en 1992. La pérennité de cette institution née du premier choc pétrolier et son efficacité lors de la crise du Golfe arabo-persique en 1990 nous ont convaincus qu'il était souhaitable et utile d'y tenir notre place en participant pleinement à ses principaux exercices : revues en profondeur des politiques énergétiques des pays-membres, programmes conjoints de recherche appliquée et, bien entendu, maintien vigilant des mécanismes concertés de stocks pétroliers et de proration des ressources en cas de crise.

Au moment même où la France s'apprêtait à rejoindre l'AIE, elle prenait avec le Venezuela, pays fondateur et membre influent de l'OPEP, une initiative qui, tout en équilibrant son adhésion à l'Agence, visait à instaurer un dialogue permanent entre consommateurs et producteurs d'hydrocarbures. Ce dialogue ne se donne pas pour ambition de négocier des marges de fluctuation concertées des prix du

brut, mais il vise à l'échange et à la recherche des compatibilités entre les stratégies et les logiques unilatérales de développement. La France y trouve le lieu et l'occasion d'exprimer sans réticence son souci de solidarités « nord-sud » et des prévisibilités de long terme qui ne saurait être celui des marchés.

Dans les domaines du gaz naturel et de l'électricité, la mondialisation est aussi à l'œuvre - encore que plus récemment - et commence pour ainsi dire à notre porte, tant pas la mise en place des marchés intérieurs de l'Union européenne que par l'assistance aux systèmes énergétiques des pays de l'ancien empire soviétique. Sur le premier sujet, une négociation longue et ardue a finalement abouti à l'établisse-

Il s'agit de reconnaître que la politique énergétique n'a pas pour seule vocation d'alimenter le budget de l'Etat (cf le non-aboutissement à ce jour du projet européen de taxation des énergies à des fins écologiques)

ment et à l'approbation de deux directives dans lesquelles la France est parvenue à faire reconnaître et acter les fondamentaux auxquels s'ancre sa politique : missions de service public, programmation à long terme des infrastructures, approvisionnement gazier par des contrats à long terme. Aujourd'hui l'ouverture « progressive et maîtrisée » des marchés implique un jeu concurrentiel qui engendre inéluctablement des partenariats, regroupements et prises de contrôle. Il ne devrait pas être défavo-

rable à nos champions nationaux de l'électricité et du gaz qui ont su s'y préparer, mais à condition qu'ils n'agissent plus et n'apparaissent pas comme des prédateurs unilatéraux.

De l'échelle européenne à celle du globe, la concurrence entre les entreprises qui nourrissent l'ambition et disposent des moyens d'acquiescer ou de conforter une présence mondiale ne peut que se renforcer. L'avenir proche nous dira qui, de l'entreprise multi-énergies ou de l'opérateur multi-services, est porteur du dispositif le plus efficace, voire le plus rentable. En tout cas, la France possède à l'évidence les bases techniques, entrepreneuriales et les ressources humaines et financières pour accroître et améliorer son assistance et ses investissements aussi bien en Chine qu'au Mexique, en Côte d'Ivoire qu'en Hongrie.

Longtemps exemple emblématique d'un interventionisme raisonné de l'Etat, la politique énergétique française se trouve, à l'orée du XXIe siècle, à la croisée des chemins. Confrontée à des impératifs nouveaux et à des dilemmes délicats, elle deviendra de plus en plus un objet de débats fréquents sinon de divergences quant aux choix stratégiques. Les événements qui ont émaillé les années 1998 et 1999, les changements du paysage et du cadre institutionnels préfigurent, à n'en point douter, le contexte nouveau qui sera le nôtre sur la scène énergétique lors de la prochaine décennie. ●